

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 26 Mai 2016

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Claudine Morville (excusée)

Secrétaire de la séance :-Mme Marlène Deneuille.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 6 Avril 2016, Mr le Maire donne précise quelques points abordés ce jour là :

a. Les panneaux d'interdiction pour les quads/motos/et4X4 ont été livrés ce Jeudi 26. Ils seront posés dans les prochaines semaines.

b. Le repas des Aînés a donné entière satisfaction. Il manque encore quelques factures pour en connaître le coût exact.

c. Les Cent Ans de Mme Claire Martel seront fêtés ce lundi 30 Mai à 16h.

d. Mrs Chochoy J-L et Guilbert J M prendront finalement leurs fonctions de délégués du nouveau syndicat des eaux : le SIDEALF, à compter du 1^{er} Juin.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Organisation du Centre de Loisirs « multi-sites » : Mr le Maire rappelle à l'assemblée la décision de mettre en place, cette année, un centre de loisirs en association avec la commune de Nielles les Bléquin. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a émis un avis favorable. Mme M Hartmann en sera la directrice, Mr G Ben son adjoint. Seninghem accueillera les groupes de 3 à 8 ans à l'école maternelle. Les plus grands de 9 à 15 ans seront à l'école Jean Fauvau de Nielles. Deux navettes effectueront la liaison entre les sites.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte cette organisation** et décide que toutes les dépenses de ce centre de Loisirs soient réglées par la commune de Seninghem, organisatrice, qui réclamera ensuite **une participation à la commune de Nielles les Bléquin au prorata des enfants qui l'auront fréquenté.**

Par ailleurs, un petit chapiteau réglementaire pour la restauration au cours du camping sera acheté; la CAF accordant une aide de 40% .

b) Rémunération des animateurs du Centre: Pour la mise en place du centre, la municipalité doit créer 12 emplois saisonniers d'animateurs du 11 Juillet au 1^{er} Août 2016+heures ou journées de préparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **la création de ces 12 emplois saisonniers**, à savoir : - **1 directrice -1 directeur adjoint et -10 animateurs;**

La **rémunération** sera : - pour la directrice de 90 € par jour, - pour le directeur-adjoint de 70€ par jour, - pour les animateurs titulaires du BAFA de 58 € par jour, - pour les animateurs stagiaires BAFA de 45 € par jour, - et pour les aides-animateurs de 210€ net.

c) Rénovation des dépendances de la mairie : Mr le Maire rappelle la décision de racheter la **dernière licence IV** du village. Un « **estaminet, épicerie, dépôt de pains,...** » pourrait être créé avec les dépendances de la mairie, désormais vides. Une rénovation des bâtiments, quelques transformations et une création de surface de 19m2 permettraient d'obtenir - **un local de 76 m2** avec - une salle de 50 m2, - des sanitaires de 12 m2 et - une réserve de 14 m2. Les travaux seraient programmés en régie sur le Budget 2016. Un plan et une esquisse sont présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, - **accepte ce projet de création d'estaminet** ; - autorise Mr le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

d) Défense extérieure contre l'Incendie: Mr le Maire présente les 4 devis reçus pour les citernes souples de 60 et 120 m3 à installer dès cette année. Deux fournisseurs n'assurent pas la mise en service. Elles sont toutes garanties 10 ans et ont des renforts d'angles. Le coût de la pose est élevé. Par ailleurs, Mr le Maire doit rencontrer dans les prochains jours, deux entreprises pour les plateformes terrassées, les tranchées et le renforcement de canalisation rue Hamet.

Le Conseil Municipal choisira les prestataires après réception de toutes les offres de prix.

e) Questions diverses :

1. Comme l'année dernière, le Conseil municipal décide **de participer** à l'opération « **Fleurir le Pas De Calais** ». Quelques conseillers municipaux et bénévoles aideront l'employé communal pour l'arrosage des massifs fleuris.
2. La **réparation des diverses rues communales** avec l'aide de quelques bénévoles se fera début Juin.
3. L'**indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires** est accordée à Mme Lartique-Bienvenu, nouvelle trésorière municipale en perception de Lumbres.
4. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la **modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres** : « - Compétence en matière de télécommunications d'intérêt communautaire et compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques. **Le projet de résorption des zones blanches exclues du Haut Débit présente un intérêt communautaire.** »
5. Une reconnaissance opérationnelle de la **défense extérieure contre l'incendie** par le Centre d'Incendie et de Secours de Lumbres se déroulera le lundi 20 Juin.
6. Le Conseil Municipal décide d'apporter **son soutien à la candidature de la Ville de PARIS pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.**
7. Mr le Maire donne le compte-rendu de sa rencontre avec les techniciens du Parc des Caps et Marais d'Opale au sujet de **l'implantation d'un verger à Watterdal** (chemin des Croquets). Une vingtaine de fruitiers (espèces locales) pourraient être plantés après débroussaillage de la parcelle. Une clôture serait posée afin d'y mettre quelques moutons. Un **soutien financier conséquent** serait accordé pour ce réaménagement.

Le Parc des Caps et Marais d'Opale dans le cadre de sa politique de préservation et de restauration de la biodiversité, propose également de **faire intervenir l'établissement Public Foncier (EPF) afin d'acquérir quelques parcelles situées sur les coteaux** (trois landes au maximum pour une superficie de 4 233 m²). Le propriétaire a été contacté. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions du Parc des Caps et Marais d'Opale.**
9. Un quintette de cuivres « le Men In Brass » recherchait un lieu pour se produire, mais devant la participation de 400€ demandée par le groupe, **l'assemblée décide de ne pas donner suite.**
10. Devant le danger de **l'intersection à La Chapelle** (RD 204 et rue du Lusquet) Mr J-M Guilbert, propose la **pose d'un stop** sur la rue principale RD 204 car la priorité à droite n'est pas toujours respectée. S'agissant d'une route départementale, Mr le Maire répond que la municipalité ne peut prendre une telle décision. Il présentera cette demande à la **Maison Des Infrastructures de l'Audomarois à LUMBRES.**
11. Dans le cadre de La PVR (participation pour voies et réseaux), E.R.D.F va réaliser, début juin, une extension électrique de 70 m, rue des Tilleuls.
12. L'acquisition « d'un véhicule de fonction » est évoquée. Devant le coût important d'un tel matériel et les frais d'assurance, d'essence, et d'entretien, l'assemblée refuse cet achat. Pailleurs, devant le faible coût de l'adhésion et l'importance des charges de personnel, le conseil municipal décide de ne pas participer à la mutuelle des agents titulaires (MNT) pour le maintien de salaire.

Le Maire, C TELLIER